

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

*Effectif du conseil communautaire : 111 membres*

*Membres en exercice : 111*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 78*

*Pouvoirs : 13*

*Membres votants : 91*

*Date de la convocation : 21/05/2021*

*L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-sept mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Madame DESPRES Sylvie, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur HUGUES Harold, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur RIGAULT Franck, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AUBRY Bernard, Madame BRANLOT Valérie, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Madame GUEDON Sonia, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VIEREN Jacques,

*Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LE ROUX, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame FERAUD Sara pouvoir à Madame Sabrina BECHET, Monsieur GOSSE Jean-Marie pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur Didier MALCAVA, Madame HEUDE Claudine pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.*

**Délibération n° 65/2021 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2021**

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à réussite à concours ;

**Filière administrative :**

Dans le cadre des recrutements des emplois de chargé de mission développement économique et manager de commerce, considérant les postes vacants, il convient de créer deux postes d'attaché.

**Filière technique :**

Dans le cadre de la mutation d'un agent du CIAS (aide à domicile) vers l'intercom (agent d'entretien), il convient de pourvoir un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de créer ces nouveaux postes au 1<sup>er</sup> juin 2021 et d'adopter le tableau des effectifs actualisé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOPTE** ce tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	38	1	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	14	0	6	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	0	5	0
Rédacteur	8	1	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	2	0	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	0	3	0
Administrateur	1	0	0	0
Attaché	7	0	5	0
Attaché principal	2	0	0	0
Attaché hors classe	0	0	0	0
Directeur territorial	1	0	0	0
DGA 40 à 80 000 habitants	0	0	1	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
<b>Total filière</b>	<b>79</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	2	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	0	0	0
Animateur	0	0	1	0
<b>Total filière</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>				
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	3	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	17	17	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl.	18	13	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère Cl.	13	7	1	1
Adjoint du patrimoine	3	1	2	0
<b>Total filière</b>	<b>55</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>Filière sportive</b>				
Educateur des APS	3	1	0	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	1	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe des APS	2	1	1	0
<b>Total filière</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	73	32	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	16	2	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	0	5	0
Agent de maîtrise	8	0	3	0
Agent de maîtrise principal	0	0	1	0
Technicien	8	8	4	0
Technicien principal de 2ème classe	3	0	1	0
Technicien principal de 1ère classe	4	3	2	0
Ingénieur	5	0	4	0
Ingénieur principal	2	0	1	0
Ingénieur en chef	0	0	0	0
Ingénieur hors classe	0	0	0	0
<b>Total filière</b>	<b>128</b>	<b>45</b>	<b>24</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>90</b>	<b>53</b>	<b>2</b>

#### Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	13	91	0	91	0	91

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210527-65\_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021

